

Fiche d'inscription en ligne, informations permanentes pour les inscriptions : <http://www.encpb.org>

1. Principe des inscriptions

La procédure annuelle d'inscription ou de réinscription est obligatoire – aucun élève ou étudiant ne peut figurer sur les listes de classes et bénéficier des services de l'établissement, ni obtenir un certificat tant qu'il n'a pas remis un dossier d'inscription complet. Dans certains cas, le non respect des dates indiquées peut entraîner en outre la perte du droit d'entrée (affectation) ou de rentrée (suite d'études) au lycée Pierre-Gilles de Gennes - ENCPB.

2. Calendrier

Le calendrier général est affiché sur le site du lycée.

3. Pièces à fournir

- Fiche d'inscription et de renseignements remplie en ligne et reçue par email, avec photo d'identité n°1 collée à l'emplacement prévu, acceptation du règlement intérieur, indication des divers choix et autorisations, vœux de langues et options.
- Photo d'identité n°2 pour créer le badge.
- Un chèque de 50€ minimum à l'ordre du lycée Pierre Gilles de Gennes - ENCPB avec nom et prénom au verso pour les élèves souhaitant déjeuner au restaurant scolaire (pour créditer le compte et déjeuner dès les 1ers jours de cours).
- Fiche d'inscription service restauration complétée.
- Pour les élèves de Seconde, le bulletin du troisième trimestre de la classe de troisième
- Pour les étudiants BTS, CPGE et DTS, la copie des résultats du baccalauréat.
- Un chèque de 30€ pour les étudiants BTS et 50€ pour les étudiants IMRT et CPGE
- Formulaire d'inscription de transports Pass Navigo, à retirer auprès des bureaux SNCF ou RATP

4. Badge d'accès et de restauration – règlement intérieur

Tout élève nouvellement inscrit reçoit communication du règlement intérieur, de la charte d'utilisation d'internet, des réseaux et des services multimédias, ainsi qu'un badge d'accès (gratuit). Le badge doit être conservé pendant toute la scolarité pour permettre :

- l'accès à l'établissement (entrée et sortie : présenter le badge devant le lecteur)
- l'accès à la restauration (le compte est débité à chaque repas consommé)
- le prêt de livres au CDI. Les manuels distribués pour les enseignements doivent être restitués en bon état. En cas de détérioration, ils sont facturés 20€ et en cas de perte : 40€ par livre.

Pour raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est contrôlé. Il est donc obligatoire de « badger » à l'entrée et à la sortie. En cas d'oubli exceptionnel, vous devrez déposer à la loge une pièce d'identité, à défaut l'accès peut vous être refusé. En cas de perte ou de détérioration, vous devrez sans délai en demander le remplacement (au service d'intendance) en fournissant une nouvelle photo d'identité et en réglant la somme de 6 euros.

Les inscriptions se font en ligne sur le site de l'établissement : <http://www.encpb.org>

A la fin de l'inscription en ligne, **le document PDF est à remplir numériquement et à remettre complet avec les pièces à joindre, aux dates et heures indiquées ci-dessous.** Afin de limiter le plus possible le temps d'attente, nous vous demandons de respecter le calendrier et les répartitions par formation.

Public concerné	Niveaux d'inscription	Dates		Horaires		
<p>> Elèves du lycée demandant l'admission dans la classe supérieure : la date indiquée est la date limite de remise aux professeurs principaux, les professeurs principaux regroupent la totalité des dossiers et les remettent à la scolarité par ordre alphabétique.</p>	Inscription en 2 ^{ème} année de BTS ou 3 ^{ème} année de DTS	Avant les conseils	<p>Dossiers remis aux professeurs principaux, avec les fiches d'infirmerie, il est inutile de fournir une nouvelle photo de badge. Il est vivement recommandé aux élèves d'alimenter à l'intendance d'au moins 50€ leur badge pour pouvoir déjeuner à la cantine dès le 1^{er} jour.</p>			
	Inscription en classe de 1 ^{ère} G, STL et ST2S	Avant les conseils				
	Inscription en TLE G, STL et ST2S	Avant les conseils				
	Inscription en 2 ^{ème} année MP, PC, PSI, BCPST, TB	Avant les conseils				
<p>Elèves affectés par Parcoursup : inscriptions sur place pour les BTS 1^{ère} année admis définitivement.</p> <p>inscription à finaliser sur place au bureau des inscriptions</p>	<p>Inscriptions en 1^{ère} année de BTS (Sous réserve d'obtention du baccalauréat)</p>	Lun 28 juin	Tous BTS A - I	9h00-12h00 13h30 -16h30		
		Mar 29 juin	Tous BTS J - Z	9h00 -12h00 13h30-16h30		
		Mer 30 juin	1^{ère} STL, ST2S	13h30-16h30		
		Jeu 01 juillet		9h00-12h30		
<p>Elèves affectés au lycée P.-G. de Gennes – ENCPB en classe de 1^{ère} par l'Inspection Académique (Affelnet 1^{ère}) inscription à finaliser sur place au bureau des inscriptions</p>	<p>Inscriptions en 1^{ère} STL et ST2S</p>	Mer 30 juin	1^{ère} STL, ST2S	13h30-16h30		
		Jeu 01 juillet		9h00-12h30		
		<p>Elèves affectés au lycée P.-G. de Gennes – ENCPB en classe de 2^{ème} par l'Inspection Académique (Affelnet 3^{ème}) :</p> <p>inscription à finaliser sur place au bureau des inscriptions.</p>	<p>Inscriptions en classe de Seconde (répartition par ordre alphabétique)</p>	Mer 30 juin	Secondes	13h30-16h30 de A à D
				Jeu 01 juillet	Secondes	9h00-12h30 de E à I
Secondes	13h30-16h30 de J à N					
Ven 02 juillet	Secondes	9h00-12h30 de O à Z				
<p>> Elèves affectés par Parcoursup : inscription sur place après les résultats du baccalauréat pour les BTS 1^{ère} année, DTS 1^{ère} année, CPGE 1^{ère} année, ATS</p> <p>inscription à finaliser sur place au bureau des inscriptions</p> <p>> Elèves affectés par Agrion ou sur dossier</p>	<p>Inscriptions en 1^{ère} année DTS, CPGE Inscriptions en ATS (répartition par formation)</p>	Mer 07 juillet	CPGE 1^{ère} année ATS DTS IMRT 1^{ère} année	9h00-12h00 13h30-16h30		
		Jeu 08 juillet		CPGE 1^{ère} année DTS IMRT 1^{ère} année	9h00-12h00 13h30-16h30	
		<p>Divers :</p> <p>> Elèves affectés par Affelnet, Parcoursup, commissions académiques de juillet et août 2021</p> <p>Elèves du lycée pour les redoublements (après remise ou envoi du dossier de demande de redoublement pour les élèves de terminale, ou du courrier simple de demande de redoublement en BTS, DTS ou CPGE, dès le résultat des examens, concours, ou commissions – destinataire : Mme. le Proviseur)</p>	<p>Toutes inscriptions en attente et redoublements</p>		Lun 30 août	
				13h30-16h30		

N.B. : Les élèves du stage passerelle 1^{ère} G / Terminale STL s'inscriront directement à la fin du stage auprès du Proviseur Adjoint après avoir fait compléter par le Proviseur de leur lycée d'origine la « demande exceptionnelle de changement d'établissement ».